



Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 029-212901052-20241212-2024121208-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 28

Le 12 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procuration : 1

Convocation du Conseil
Municipal en date du
06.12.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Samuel PHELIPPOT qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET.

Secrétaire de séance : Corinne DUCLOS.

N° D_2024-12-12-08

Objet : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (S.D.E.F.) – RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère a adressé le rapport d'activités annuel aux maires de chaque commune membre ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique ;

Vu la présentation en commission en date du 4 décembre 2024 ;

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2023 du S.D.E.F. tel qu'annexé.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 12 décembre 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

